

Assemblée Générale de l'AMV 88

Samedi 5 novembre 2016 - Epinal

Rapport d'activité

A
G
2
0
1
6

SOMMAIRE

Assemblée Générale
5 novembre 2016



RAPPORT D'ACTIVITE

- Les instances de l'AMV 88 1
- La formation et l'information 6
- Les déplacements des élus 7
- Le service juridique 8
- Les interventions sur quelques thèmes particuliers 9
- Les publications 10
- Autres actions 12
- Remerciements 14



LES INSTANCES DE L'AMV

- Assemblée Générale
- Bureau
- Conseil d'Administration
- Commissions

→ Assemblée Générale

en date du 7 novembre 2015

Une AG dans la tourmente de la loi NOTRe et de la baisse des dotations

Plus de 800 participants ont assisté aux travaux de cette assemblée générale qui s'est déroulée dans le contexte particulier de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et du projet de loi de finances 2016.

Après la présentation des traditionnels rapports (moral, d'activité, financier), M. Charles GUENÉ, ancien Vice-président du Sénat, Sénateur-Maire de Vaux-sous-Aubigny, Vice-président de l'Association des Maires de France, et Président de l'Association des Maires de Haute-Marne, est intervenu sur le thème **"Organisation des territoires et fiscalité"**.

Le compte rendu de l'assemblée générale est disponible sur le site Internet de l'AMV 88.

■ Assemblée Générale



■ Bureau et Conseil d'Administration

→ **Réunions des membres du Bureau**

en date du 21 décembre 2015

Ordre du jour

- Etat d'urgence
- Réunions avec le Préfet
- Programme des actions de l'AMV 88 pour 2016
- Congrès de l'AMF
- Relations conventionnelles AMV 88 et CD 88
- Assemblée générale
- Site internet
- Questions diverses

en date du 4 mars 2016

Ordre du jour

- Congrès de l'AMF
- Convention AMV 88 et CD 88
- Tarifs d'inscription aux actions de formation et d'information
- Assemblée générale
- Dispositif "Alerte SMS élus", en partenariat avec le Groupement de Gendarmerie départementale des Vosges
- Convention annuelle Orange et charte "Qualité Réseau"
- Titre des moyens de communication
- Site internet
- Questions diverses

en date du 9 juin 2016

Ordre du jour

- Transfert des locaux de l'AMV 88 et convention avec le CD 88
- Préparation de l'assemblée générale 2016
- Dossier sécurité - élus locaux :
 - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
 - Réserve départementale de sécurité civile
 - Portail internet du SDIS
 - Bases de données de l'AMV 88 et du SDIS 88
- Questions diverses

Les membres du Bureau

- Président : Dominique PEDUZZI
- Vice-Président : Henri VOUAUX
- Vice-Président : Elisabeth KLIPFEL
- Vice-Président : Stessy SPEISSMANN
- Vice-Président : Jean-Luc MUNIERE
- Vice-Président : Jean RICHARD
- Vice-Président : Estelle CLERGET
- Secrétaire Général : Michel BALLAND
- Secrétaire Général Adjoint : Claude PHILIPPE
- Trésorier : Christian DEMANGE
- Trésorier Adjoint : Michel DEMANGE

en date du 16 septembre 2016

Ordre du jour

- Assemblée générale 2016
- Tarifs d'inscription aux actions de formation et d'information
- Site internet
- Etablissement bancaire de l'Association
- Convention de mise à disposition entre l'AMV 88 et le CD 88
- Questions diverses



→ **Rencontre des membres du Bureau avec M. le Préfet des Vosges**



en date du 11 décembre 2015

Ordre du jour

- L'intercommunalité
- Les relations avec la Direction Départementale des Finances Publiques
- La DETR
- Le FCTVA

- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- Information sur les opérations des Forces de l'ordre et de sécurité publique dans les communes
- Développement du dispositif « alerte SMS élus » en zone police

en date du 6 octobre 2016

Ordre du jour

- L'intercommunalité
- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)
- Les contrats de ruralités

en date du 2 avril 2016

Ordre du jour

- L'intercommunalité
- Evolution des syndicats des eaux dans la future carte

→ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 4 mars 2016

Ordre du jour :

- Congrès de l'AMF
- Convention AMV 88 et CD 88
- Assemblée générale
- Dispositif "Alerte SMS élus", en partenariat avec le Groupement de Gendarmerie départementale des Vosges
- Convention annuelle Orange et charte "Qualité Réseau"
- Site internet
- Questions diverses

en date du 16 septembre 2016

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la réunion du 04/032016
- Assemblée générale 2016
- Tarifs d'inscription aux actions de formation et d'information
- Site internet
- Assurances de l'AMV 88
- Convention de mise à disposition entre l'AMV 88 et le CD 88
- Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration

AUBERT Dominique	HUIN Denis
BALLAND Michel	HUNG Stanislas
BARTH Anne-Marie	KLIPFEL Elisabeth
BASTIEN Pierre	LAGARDE Daniel
BEDEL Roland	LAGARDE Patrick
BERTRAND Michel	LARUELLE Jacques
CLERGET Estelle	LECLERC Lionel
CLOCHEY Alain	LEJAL André
COLIN Gérard	MAILLARD René
COLIN Robert	MARCHAL Marie
COMESSE-DAUTREY Colette	MARCOT Véronique
COUSOT Jean-Luc	MATHIS William
CRONEL Roger	MICHEL Jean-Marie
CUNAT François	MIDON Daniel
DEMANGE Christian	MUNIERE Jean-Luc
DEMANGE Michel	NICOLAS Claude
DESVERNES Yves	PEDUZZI Dominique
DOUSTEYSSIER Jean-Claude	PETIT Christian
DREVET Frédéric	PHILIPPE Claude
DUBOIS Gilles	PIERRAT Benoît
DUTHEIL Gisèle	RICHARD Jean
EURIAT Thierry	ROBINET Francis
FINSTAD-MILION Krista	ROUSSEL Alain
FOURNIER Michel	SAUVAGE Guy
GEORGES Christian	SAVAGE Christian
GEORGES Jean-Michel	SCHLACHTER Charles
GODFROY Bernard	SPEISSMANN Stessy
GRANDCLERC Alain	STAPPIGLIA Denise
HAMANN Josiane	THIRIAT Daniel
HARENZA Christian	VERMANDE Catherine
HATIER Maurice	VILMAIN Jocelyne
HESTIN Jacques	VINOT Daniel
	VOUAUX Henri

Référents au sein du Bureau et du Conseil d'Administration

Elisabeth KLIPFEL :
référente "communes rurales"

Michel DEMANGE :
référent "communes de 2 000 à 5 000 habitants"

Stessy SPEISSMANN :
référent "communes de plus de 5 000 habitants"

Jean-Luc MUNIERE :
référent "intercommunalités"

Claude PHILIPPE :
référent "viabilité hivernale"

Michel BALLAND :
référent "centrale d'achat"

Christian PETIT :
référent "plan abeilles et insectes pollinisateurs"





Président
Alain ROUSSEL

→ **Commission DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La commission DETR s'est réunie le 4 février 2016 sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Maire de CLAUDON, afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de la DETR en 2016, appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Une enquête avait préalablement été lancée auprès des collectivités éligibles à la DETR en 2015, en vue de recenser la totalité des besoins en financement pour 2016.

Les catégories et les fourchettes de taux retenues pour 2016 sont précisées dans le tableau ci-contre : →



La commission s'est réunie ensuite le 5 juillet 2016, afin d'examiner les projets dont le montant de la subvention était supérieur à 150 000 euros.

Parallèlement, des réunions techniques se sont tenues les 7 avril, 1^{er} juillet, et 4 novembre 2016. Au cours de ces rencontres, des réflexions ont été menées sur les évolutions de la DETR pour l'année 2017, notamment sur les thématiques du logement et de la téléphonie mobile. Une dernière réunion doit avoir lieu le 8 novembre prochain, avant que les conclusions de ces différents travaux ne soient présentées lors de la réunion de la commission DETR du 29 novembre 2016 qui fixera les catégories et les fourchettes de taux pour 2017.

→ **Commission de la Centrale d'Achat**

La Commission de la Centrale d'Achat de l'AMV 88 s'est réunie en début d'année, afin de sélectionner les fournisseurs 2016, dans les domaines d'achat suivants :

- produits d'hygiène et d'entretien ;
- sacs poubelles ;
- ramettes - enveloppes - classement ;
- fournitures scolaires ;
- manuels scolaires ;
- produits "espaces verts" (engrais, terreaux, paillage) ;
- peintures routières ;
- compteurs d'eau ;
- produits de neutralisation de l'eau potable.



Chaque année, plus de 1 000 commandes sont passées par les collectivités vosgiennes utilisatrices, principalement dans les domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes - enveloppes - classement".

Rappel : les bons de commande de la Centrale d'Achat sont adressés par mail aux adhérents de l'AMV 88 chaque année, début février. Ils sont également disponibles sur le site internet de l'Association (accès réservé aux adhérents).



Membre du Bureau référent
Michel BALLAND

catégories et fourchettes de taux pour 2016

CATEGORIES d'OPERATIONS SUBVENTIONNABLES	FOURCHETTES DE TAUX
<p>1. Développement économique - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus. Les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets touristiques, - bâtiments-relais, réhabilitation de sites et bâtiments, - Réalisation de nouvelles zones d'activités et amélioration de zones d'activités existantes, liées impérativement à un projet concret et avéré à impact intercommunal, - Création d'infrastructures et d'aménagements au bénéfice de la mobilisation de la ressource forestière (dans la limite de 10% du montant des subventions accordées au titre de cette catégorie). 	10 % à 40 %
<p>2. Développement social et d'intérêt local - priorité pour les projets utilisant le bâti existant et (ou) localisés dans des espaces bâtis existants (études de faisabilité et de projet inclus. Les études ne seront financées que si les projets sont réalisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - multiples ruraux, - maisons des associations à impact intercommunal, - relais de service public à impact intercommunal, - maisons de santé en fonction du zonage régional et de la validation du comité de sélection régional à impact intercommunal, - Equipements sportifs et culturels à impact intercommunal (y compris restructuration), - maisons de l'enfance à impact intercommunal. 	20 % à 40 % Plafond : 600 000 € de dépense subventionnable
<p>3. Opérations à objectif de valorisation des déchets (et/ou préservant l'intégration paysagère), centres de tri, déchetteries, recycleries (en lien avec le plan départemental pour les recycleries) avec une vision globale à caractère intercommunal (études de faisabilité et de projet financées si les projets sont réalisés)</p>	20 % à 40 % Plafond : 400 000 € de dépense subventionnable
<p>4. Aménagement de communes</p> <p>a) études et/ou travaux visant à améliorer l'environnement et/ou le cadre de vie : acquisition/démolition de bâtiments, aménagements qualitatifs de l'espace public. Demeurent exclues les dépenses de voiries et de réseaux divers,</p> <p>b) études et/ou travaux visant l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'une stratégie globale de réhabilitation des espaces bâtis anciens.</p>	30 % à 40 %
<p>5. Sécurité</p> <p>a) Travaux d'investissement pour la mise en conformité aux normes de sécurité en vigueur, au vu du rapport de la commission de sécurité ou d'un organisme de contrôle agréé, des bâtiments communaux existants, des équipements scolaires et sportifs communaux existants,</p> <p>b) Travaux de désamiantage des bâtiments communaux,</p> <p>c) Mise en valeur et sécurisation des passages pour piétons.</p>	30 % à 40 %
<p>6. Accessibilité</p> <p>- Etude de plan global d'accessibilité, étude diagnostic des bâtiments ERP, PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics), au niveau intercommunal ou groupement de communes,</p> <p>- Travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux (1 dossier par commune).</p>	30 % à 35 % <u>Plancher de subvention</u> <u>DETR : 1 000 €</u> 30 % à 40 % <u>Plafond : 25 000 € HT de</u> <u>dépense subventionnable</u>
<p>7. Réhabilitation ou création de logements</p> <p>Réhabilitation ou création de logements dans un bâti existant sous réserve d'une analyse qualitative et quantitative de la vacance du logement locatif global dans la commune (plafond 2 500 €/m²).</p>	30 % à 40 %
<p>8. Ecoles et périscolaire</p> <p>a) Restructuration complète ou, à défaut, construction s'inscrivant impérativement dans une logique de cohérence territoriale en prenant en compte l'évolution de la démographie scolaire et le contexte local (densité, éloignement, transport des élèves, etc) après accord de la direction des services départementaux de l'Education Nationale (plafond de 2 500 € au m²),</p> <p>b) Dépenses de premier équipement des classes primaires liées à des opérations de restructuration ou de construction,</p> <p>c) Périscolaire : restructuration ou construction de bâtiments pour création, rénovation ou extension de cantine ou de garderie,</p> <p>d) Premier équipement numérique global de l'école ou d'une classe dans un projet pluriannuel (plafond de 5 000 € par classe, à multiplier par le nombre de classes à équiper).</p>	30 % à 40 %

LA FORMATION et L'INFORMATION



- 10 Journées de formation
- 3 réunions d'information
- 622 participants



→ LA FORMATION

362 élus ont suivi les sessions proposées par l'AMV 88, dans le cadre de son programme de formation.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- La mise en place du budget
- La gestion des archives, en partenariat avec les Archives départementales des Vosges
- La gestion des conflits (2 sessions)
- Le maire employeur, en partenariat avec le CDG88 et le CNFPT
- Les relations juridiques et financières entre les communes et les EPCI à fiscalité propre / Les fusions entre EPCI à fiscalité propre
- La gestion des cimetières
- Les marchés publics
- Le diagnostic financier
- La prise de parole en public

→ L'INFORMATION

Trois actions d'information ont été organisées :

- Réunion d'information sur **les communes nouvelles**
- **Conférence du "36 000 pour le tri"**, en partenariat avec le SMD et Eco emballages
- **La route vosgienne de l'énergie** (7^e édition), en partenariat avec EDF, dédiée à la mobilité électrique

260 élus ont participé à ces séances d'information.





LES DEPLACEMENTS DES ELUS

Un Congrès des Maires de France décalé au mois de juin 2016

→ LE RASSEMBLEMENT DU 18 NOVEMBRE 2015

Suite aux attentats sanglants commis à Paris et à Saint-Denis endeillant la France toute entière, le Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France, qui devait se tenir du 17 au 19 novembre 2015 à Paris, a été annulé et reporté.

En effet, à deux jours de l'ouverture du Congrès, François Baroin, Président de l'AMF et André Laignel, 1^{er} Vice-président délégué, se sont entretenus avec le Premier ministre Manuel Valls ; le Bureau exécutif de l'AMF, à la demande de

l'Etat et en accord avec celui-ci, a ensuite décidé de reporter le Congrès et le Salon des maires et des collectivités locales au printemps suivant, du 31 mai au 2 juin 2016.

Toutefois, l'AMF a souhaité organiser **un rassemblement des maires de France, le mercredi 18 novembre 2015**, au Palais des congrès de Paris, pour témoigner solennellement de leur engagement envers les valeurs de la République, valeurs qu'ils défendent et font vivre au quotidien. Pour cette rencontre, l'AMV 88 a organisé un déplacement en bus pour 23 élus.



→ LE 99^e CONGRES

C'est donc dans ce contexte que s'est tenu le 99^e Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France, du 31 mai au 2 juin 2016 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris, avec pour thème **"Ensemble, faisons cause commune"**.

32 élus sont allés à Paris par leurs propres moyens, et 47 personnes ont opté pour le déplacement "clé en mains" organisé par l'AMV 88.

Le prochain Congrès de l'AMF se tiendra en 2017, du 21 au 23 novembre.

LE SERVICE JURIDIQUE



LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

▪ Sur le fond

Les questions soumises au Service juridique sont le reflet du vaste champ d'interventions des collectivités vosgiennes : droit de l'urbanisme, exercice des pouvoirs de police du maire, fonctionnement des intercommunalités, transferts de compétences, voirie communale, marchés publics, etc...

Cette année a été plus particulièrement marquée par les récentes réformes législatives et leurs incidences pour les collectivités (principalement l'application de la loi NOTRe et ses incidences pour les intercommunalités et les transferts de compétences à venir).

▪ Sur la forme

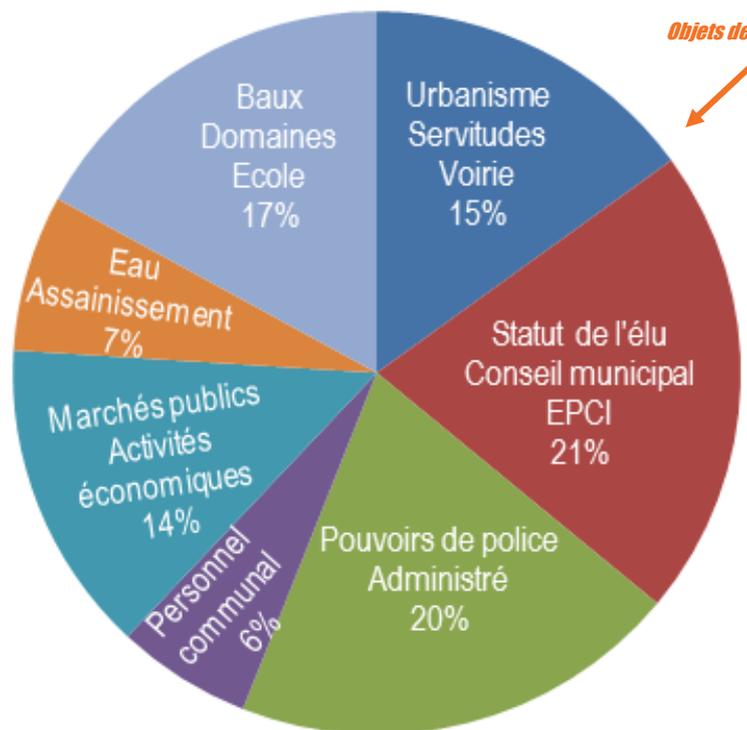
Cette année encore, les échanges écrits avec les adhérents se font principalement par voie dématérialisée (saisies et réponses par mail).



Le contact direct avec les juristes est maintenu : ces derniers recontactent généralement les demandeurs par téléphone pour obtenir des compléments d'information ou pour s'assurer que les éléments de réponse figurant dans les mails ont bien été appréhendés.

▪ Sur les délais

Les délais de traitement sont stables par rapport aux années précédentes, avec des envois documentaires (réponses par mail) effectués dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande et des dossiers complexes (réponse par courrier) traités dans un délai qui varie (selon la difficulté et l'encombrement du service) entre une à trois semaines.



RELATIONS

MAIRES / PROCUREUR / SERVICES D'ENQUÊTE

Le Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête, signé le 19 mai 2006 à Épinal, a été actionné à deux reprises, entre octobre 2015 et novembre 2016.

Rappel : dans le cadre du Protocole, les élus vosgiens disposent de documents dits "fiches navettes" qui leur permettent d'attirer l'attention des services d'enquête (police ou gendarmerie) et du Parquet d'Épinal sur un dossier particulier ou d'obtenir des informations sur une plainte en cours de traitement.

Le Protocole et ses trois "fiches navettes" sont téléchargeables depuis le site Internet de l'AMV 88 (*rubrique : Service / Conseil juridique / Protocole*).





LES INTERVENTIONS SUR QUELQUES THEMES PARTICULIERS

Depuis la dernière assemblée générale, Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88 est intervenu auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France (AMF), sur différents sujets :

- Demande (en février 2016) auprès de l'AMF pour obtenir des précisions sur la réglementation applicable en matière de **recomposition des instances communautaires suite à une évolution du périmètre** d'une communauté de communes. Il apparaît qu'en pareille hypothèse, et sous réserve de respecter certaines conditions, il n'est pas forcément nécessaire de procéder à la réélection de l'ensemble du bureau de l'intercommunalité.



- Intervention (en février 2016) auprès de l'AMF, afin de connaître le **régime des congés des contrats aidés employés par les communes** (CUI-CAE). En effet, ces agents ne sont pas soumis au statut de la fonction



publique mais au droit privé du travail, sachant qu'il existe des dispositions particulières les concernant. Ils bénéficient de 2,5 jours de congés payés par mois, soit 25 jours ouvrés (comptés du lundi au vendredi) ou 30 jours ouvrables (comptés du

lundi au samedi) par an, selon les accords de branches ou les accords négociés au sein des structures. A cela, s'ajoutent les RTT propres à chaque structure et des jours exceptionnels pour événements particuliers.

- Interventions (en février et avril 2016) auprès de l'AMF et du Groupe La Poste au sujet de **dysfonctionnements du service du courrier et du désengagement du Groupe La Poste** sur certains secteurs du département.



- Intervention (en mars 2016) auprès de l'AMF et de l'Agence Régionale de Santé, afin d'apporter des arguments en faveur du maintien **des services de la maternité du Centre Hospitalier de Remiremont**.

- Sensibilisation (en avril 2016) des parlementaires et du Procureur de la République sur les conséquences de certaines dispositions du projet de loi de modernisation de la justice visant à **transférer aux officiers d'état civil (c'est-à-dire aux communes) la procédure de changement de prénom, l'enregistrement et la dissolution des PACS**.



- Intervention (en avril 2016) auprès de l'AMF concernant la création **des communes nouvelles** et de ses incidences budgétaires et fiscales, tant pour les communes que pour leurs intercommunalités (dotation, reversement de compensation, calcul du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, etc...).

- Intervention (en juillet 2016) auprès des parlementaires sur le projet de loi Sapin 2 qui prévoyait de **considérer les association d'élus comme des représentants d'intérêt particulier (lobbies)**.

- Intervention (en septembre 2016) auprès de l'AMF au sujet de la **cotisation obligatoire de 1% destinée à financer le Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus**. Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les élus locaux (y compris ceux qui ne perçoivent pas



d'indemnités de fonction et les élus des communes de moins de 500 habitants) bénéficient de 20 heures de DIF par an, cumulables sur toute la durée du mandat. Ce DIF est financé par une cotisation obligatoire de 1% prélevée sur le montant annuel brut de leurs indemnités de fonction. Contrairement à ce qu'un prestataire de logiciel de mairie a pu indiquer à ses collectivités clientes, les indemnités de fonctions versées dans les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes ne sont pas soumises à cette cotisation.

- Intervention (en septembre 2016) auprès des parlementaires au sujet du **recrutement d'animateurs pour les nouvelles activités périscolaires**. Un certain nombre de communes rencontrent des difficultés dans le cadre de l'embauche d'agents nécessaires à ces activités, du fait de l'application du statut de la fonction publique territoriale. Non seulement il est difficile de trouver des profils adaptés mais, de plus, la durée des contrats ne peut excéder deux années consécutives, et ce même si l'agent donne pleinement satisfaction.



- Intervention (en novembre 2016) auprès de l'AMF sur la **possibilité pour un maire de subdéléguer à l'ensemble de ses adjoints, la capacité à ester en justice dans le champ de compétence pour laquelle ils bénéficient déjà d'une délégation de fonction**. Bien qu'il s'agisse d'une subdélégation peu fréquente, elle est tout à fait légale, à la condition toutefois que les termes des subdélégations faites aux adjoints soient suffisamment précis et en strict lien avec l'arrêté initial de délégation du maire à ses adjoints.

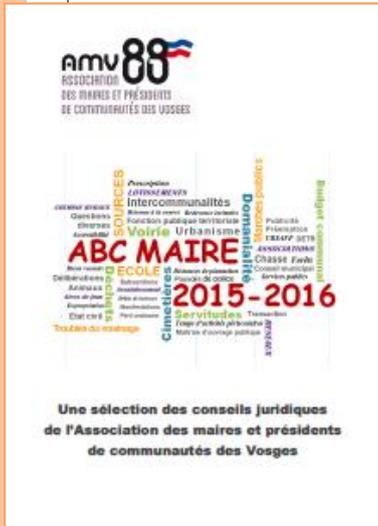
LES PUBLICATIONS

- ABC Maire 88
- Infos 515
- Recueil questions/réponses
- Tableau de la fiscalité locale
- Fiches réflexes
- Petit Gibus

ABC Maire 88

"L'ABC Maire" 2015-2016 est un recueil qui comprend une partie des consultations réalisées par

les deux juristes de l'AMV 88 entre novembre 2015 et octobre 2016. Les consultations sont choisies pour leur caractère général (toutes les collectivités sont susceptibles d'être confrontées à ces situations) et leur fréquence. L'ABC Maire a été adressé aux adhérents de l'AMV 88 par mail, début novembre 2016.



Infos 515

Le bulletin d'information de l'AMV 88 paraît tous les deux mois. Il est également disponible sur le site Internet de l'AMV 88 www.maires88.asso.fr



Recueil questions/réponses

Le "Recueil questions/réponses" regroupe les questions que les maires et les présidents de communautés souhaitent poser sur des thèmes d'intérêt général accompagnées des réponses des instances ou personnalités sollicitées par nos soins (Préfet et services de l'État, Président du Conseil Départemental et services du Département, Association des Maires de France...). Ce document est remis à chaque participant, le jour de l'Assemblée Générale de l'AMV 88.

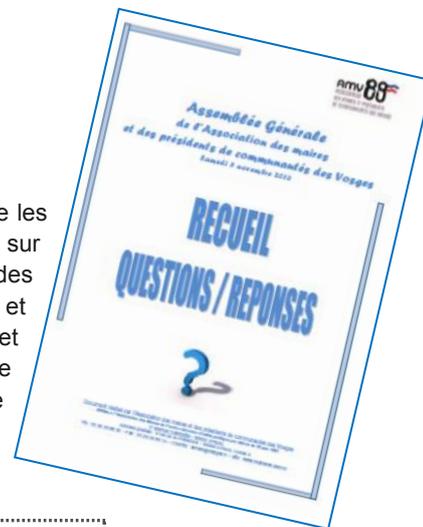
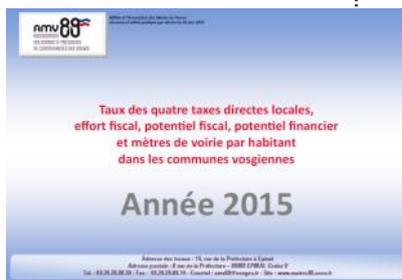


Tableau de la fiscalité locale

Comme chaque année, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque maire et président de communauté, en février 2016.



Le Centre Communal d'Action Sociale dans les communes de moins de 1 500 habitants

INDEMNITÉS DE FONCTION DES MAIRES : nouvelles études depuis le 1^{er} janvier 2016

Gestion d'une admission provisoire en soins psychiatriques sans consentement

AMV 88

AMV 88

AMV 88

Les fiches réflexes

Plébiscitées par les élus vosgiens pour leur format et leur approche très synthétique, trois fiches réflexes ont été publiées en 2016 :

- janvier : le CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants ;
- avril : les indemnités de fonction des maires
- juin : gestion d'une admission provisoire en soins psychiatriques sans consentement

Petit Gibus

Le Petit Gibus est un magazine ludo-éducatif pour les élèves du primaire. Il explique par un langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Il est distribué dans les écoles et réalisé à l'initiative de l'AMV 88, en collaboration avec les Editions Gibus. Chaque trimestre scolaire, environ 1 700 exemplaires sont distribués aux élèves dans la cinquantaine de collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement.....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2015/2016 :

- Novembre 2015 : **"Ma planète, le climat"**
- Février 2016 : **"Vivre ensemble, la laïcité"**
- Mai 2016 : **"Vive le sport"**

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2016/2017 :

- Novembre 2016 : **"Dis papa/maman, c'est quoi ton travail ?"**
- Février 2017 : **"Les élections"**
- Mai 2017 : **"C'est la fête à l'école ! Les animations culturelles"**



... es-tu là ?

Chaque discipline a ses propres règles qui régissent tout et ont été inventées. Les règles doivent respecter et être respectées. Les joueurs doivent accepter et suivre ces règles, même si cela leur paraît injuste.

HAHAHAAA!!!

Le sport est un jeu qui se joue dans un espace délimité et qui a des règles. Il permet aux joueurs de se tester et de se dépasser.

Des pôles à l'Equateur

Géométrie est sous la neige. Équatorial fait son maximum. Petit Gibus se situe du nord à l'équateur et du sud au sud. Et pourquoi ? Les climats sont très différents à la surface de la terre.

Le savais-tu ? Le climat d'un pays dépend de sa position géographique.

C'est de saison ! Les saisons dépendent de la position de la Terre par rapport au soleil. Le jour est plus long et plus chaud en été et plus court et plus froid en hiver.

Le savais-tu ? Les saisons sont différentes dans les deux hémisphères.

Le savais-tu ? Les saisons sont différentes dans les deux hémisphères.

AUTRES ACTIONS

- rencontres
- partenariats
- réseaux

LE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

Le nouveau site Internet de l'AMV 88 vient tout récemment d'être mis en ligne. Cette nouvelle version est le résultat de longs mois de travail, avec le prestataire, mais également avec des élus membres du Bureau, et la contribution de toute l'équipe de l'Association.

Ce nouveau site regroupe l'ensemble des activités et services de l'Association. Il permet également à chaque commune et communauté de mettre à jour sa fiche dans la partie consacrée à l'annuaire des maires et présidents de communauté.

Le module MAPA a bien sûr été maintenu et sert toujours de support à la publicité des marchés à procédure adaptée de moins de 90 000 € HT.

L'AMV 88 a souhaité que ce nouveau site soit plus fonctionnel, avec un accès rapide à l'information recherchée.



Rendez-vous donc sur www.maires88.asso.fr

RENCONTRE SUR LE THEME DES GENS DU VOYAGE

Le 2 septembre 2016, l'AMV 88 a organisé une réunion pour faire le point avec les maires des communes qui ont été concernées par l'installation des gens du voyage sur leur territoire. Son but est de faire remonter les difficultés rencontrées par les élus aux instances compétentes (Préfecture, Procureur, Agence Régionale de Santé, Forces de l'ordre), afin de remédier aux installations illicites et trouver une solution aux problèmes de coûts qu'engendre l'arrivée des gens du voyage sur le territoire des communes.

REUNION AVEC LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX

Comme chaque année, une rencontre d'information et d'échanges a été organisée par l'AMV 88 avec les différents syndicats mixtes départementaux : le Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers ou Assimilés dans le département des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif et le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

RENCONTRE ARS

Sollicité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à propos de la définition des périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire au sein de la région Grand Est, le Président Dominique PEDUZZI a souhaité une rencontre à ce sujet, laquelle s'est tenue le 3 octobre dernier, en présence notamment du Directeur Général Adjoint et de la Déléguée Territoriale de l'ARS et de plusieurs élus, représentants de l'AMV 88 au sein de l'ARS.

CHARTRE QUALITE RESEAU

Le 25 janvier 2016, a été signée une charte ayant pour objet la mise en place d'une plateforme d'échanges réciproques entre le Département, l'AMV 88 et Orange, portant sur l'entretien et la maintenance préventive de la boucle locale cuivre. La Charte Qualité Réseau vise à renforcer le dialogue avec les collectivités locales et à améliorer l'efficacité des interventions sur le réseau téléphonique. Grâce à l'application "Signal Réseaux", les collectivités locales des Vosges vont pouvoir signaler les dysfonctionnements sur le réseau fixe et en suivre le traitement.

CEL'Est 2016

Après une première édition en 2014, l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec l'Association des Maires de la Meuse, l'Union Lorraine du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Territoriales et l'AMV 88, a de nouveau organisé ce Congrès des Elus Locaux de l'Est, les 30 septembre et 1er octobre 2016, à Toul.

CEL'Est est l'occasion unique de réunir les élus locaux (maires, adjoints, conseillers municipaux, présidents

d'EPCI, vice-présidents et conseillers communautaires) ainsi que les personnels administratifs et techniques de l'ex-région Lorraine, mais aussi les partenaires des collectivités locales, les représentants des services de l'État et des organismes publics, pour deux jours de travaux, d'informations et de rencontres, placés sous le signe de la convivialité. Etaient notamment présents cette année, Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat au Budget, et Gérard LARCHER, Président du Sénat.



LES CORRESPONDANTS LOCAUX DE SECURITE ROUTIERE

L'Association des maires et présidents de communautés vosgiens (AMV 88) poursuit sa collaboration avec les services de l'Etat dans le cadre du Réseau des Correspondants Communaux de Sécurité Routière (CCSR), mis en place le 28 mai 2015.

A ce jour, 326 communes vosgiennes ont désigné un CCSR. Il s'agit d'autant d'interlocuteurs privilégiés sur l'ensemble du territoire, pour toutes les questions relatives à la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructures ou de prévention.

Ainsi, depuis plus d'un an déjà, ces correspondants reçoivent, de façon régulière, les informations utiles relatives à l'évolution de l'accidentalité et aux actualités liées à la sécurité routière. Ils ont également la possibilité de transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires, toute question, remarque ou proposition sur ces sujets, au moyen d'une boîte aux lettres électronique dédiée.

Par ailleurs, trois formations sur le thème de "**la vitesse en agglomération**" sont organisées à l'intention de ces élus volontaires. La première s'est tenue le 12 octobre à ARCHES et a rassemblé une vingtaine de participants. Les deux autres auront lieu les 23 et 30 novembre prochain à MIRECOURT et BROUVELIEURES.

Pour les communes qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de s'inscrire au sein de cette démarche, en faisant connaître à l'AMV 88, les nom et coordonnées de la personne désignée à cet effet.

Contact : Agnès TAVARES - 03 29 29 88 22 - atavares@vosges.fr

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

CONVENTIONS DE PARTENARIAT



Les conventions de partenariat ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information

Les partenaires conventionnés en 2016 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GrDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont signées avec des organismes institutionnels :

- Préfecture des Vosges
- Groupement de Gendarmerie des Vosges,
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges et Syndicat Mixte Départemental d'Informatisation Communale pour la dématérialisation des marchés publics,
- Conseil départemental des Vosges et Orange pour la "Charte Qualité Réseau".

RESEAU D'ALERTE PAR SMS



Dans le but de renforcer le lien essentiel de proximité entre les élus et la Gendarmerie, une convention de partenariat entre l'Association des Maires des Vosges et le Groupement de Gendarmerie départementale des Vosges a été signée le 26 février 2014, en présence de Monsieur le Préfet.

Elle permet d'organiser des rencontres institutionnelles d'information, de sensibilisation et d'échanges et de renforcer des liens entre les forces de Gendarmerie et les élus des communes situées en zone Gendarmerie.

En prolongement de cette convention, la mise en place d'un réseau d'alerte par messagerie a été préconisée sur l'ensemble du département, dans le but d'informer les maires, dans les meilleurs délais, de certains faits de délinquance commis au préjudice de leurs administrés.

Ce dispositif appelé "Alerte SMS élus" a été expérimenté dans un premier temps dans la zone couverte par la Compagnie de Gendarmerie de Neufchâteau. Il s'est ensuite étendu sur tout le département, avec les zones couvertes par les Compagnies de Gendarmerie de Remiremont et de Saint-Dié-des-Vosges. C'est pourquoi, un nouveau protocole formalisant cette action a été signé entre l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges et le Groupement de Gendarmerie départementale des Vosges, le 25 février 2016, en présence de Monsieur le Préfet des Vosges et de Monsieur le Procureur de la République.

343 adhésions au réseau "alerte sms élus" sur tout le département.



LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

L'AMV 88 est toujours très sollicitée pour désigner des représentants au sein de différentes structures nationales, régionales ou départementales. Cela génère un travail particulièrement important de prise de contact et de suivi, puisqu'on comptabilise à ce jour 147 commissions, comités et autres groupes de travail, pour 470 sièges de représentants (titulaires et suppléants).

REMERCIEMENTS

 'AMV 88 remercie
M. François VANNSON,
Député des Vosges, Président du
Conseil Départemental, ainsi que
les Conseillers Départementaux
vosgiens, pour la mise à
disposition de personnels, de
locaux et d'équipements, qui lui
permet d'assumer, le plus
efficacement possible, ses
missions d'aide et de soutien
auprès des maires et présidents
de communautés vosgiens.